



Commune de Montferrier sur Lez
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel le Devézou, en séance ordinaire, le **27 avril 2026** à 18h30, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GUEYDAN**, maire.

Date de Convocation et d'affichage : 21 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 27

Présents : Monsieur Frédéric **GUEYDAN**, Mesdames Amélie **GIORGETTI**, Sophie **GAUCHER**, Alexia **MOURGUES**, Sylvie **PROFICHET**, Clémence **TREGOAT**, Jana **KRATKA**, Thomas **NADINE**, Christelle **MOURIÉ-VANBRACKEL**, Corinne **SEGUIN**, Valérie **GOMBERT**, Messieurs Christian **RAYMOND**, Bruno **BARASCUD**, Pierre **MERCIER**, Dominique **LOTA**, Hugues **MAIGNAN**, Jean-Christophe **AVARRE**, Clément **CAPDEVILA**, Alexis **DUFFO**, Philippe **GAILLARD**, Victor **KAHN**, Maxime **ECHENNE**, Simon **VANHELST**.

Représentés :

- Madame **Sophie GARRIGUE RIVENQ** a donné un pouvoir à Madame Sylvie PROFICHET
- Madame **Sophie DESCHAMPS** a donné un pouvoir à Monsieur Hugues MAIGNAN
- Madame **Nathalie RAYMOND** a donné un pouvoir à Monsieur Victor KAHN
- Monsieur **Steve CHRÉTIEN** a donné un pouvoir à Madame Valérie GOMBERT

Monsieur le Maire déclare le quorum atteint.

Monsieur Christian RAYMOND est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et soumet son approbation globale au vote :

- 1- Règlement budgétaire et financier
- 2- Vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU)
- 3- Affectation du résultat 2025
- 4- Taux d'imposition 2026
- 5- Budget primitif 2026
- 6- Subventions aux associations
- 7- Convention territoriale globale

L'ordre du jour du Conseil Municipal du 27 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 avril 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

A- LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- Délibération 2026-12 : Règlement budgétaire et financier

Intervention de Monsieur le Maire : Ce règlement budgétaire et financier, nous l'avons amendé, un peu comme à l'image du règlement intérieur pour s'adapter à un certain nombre de nouveautés. Il a fallu introduire le DOB dans ce règlement. Il est désormais formalisé dans le règlement car cela constitue une étape obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants. Une modernisation d'un certain nombre de terminologies, en particulier, le remplacement du terme « compte administratif » par le terme « compte financier unique » et en cohérence avec l'évolution des règles comptables issues de la nomenclature M57. Il y a également le renforcement de la dématérialisation, c'est une nécessité qui est voulue par l'État. Et enfin, les délais des paiements. Le document est annexé à la délibération.

Prise de parole de Monsieur Hugues Maignan, Conseiller municipal délégué aux finances : Rappel des différents principes budgétaires (dépenses, recettes, les différents chapitres, le vote, la notion d'équilibre etc...), le reste du règlement est la description des procédures budgétaires et comptables de la commune et il y a également une partie sur les modalités du contrôle des comptes par la chambre régionale des comptes.

L'intégralité de l'intervention se trouve sur l'audio du conseil.

Intervention de Monsieur Simon Vanhelst : Tout d'abord, merci à nouveau pour la pédagogie de cette présentation. Mais, j'ai quelques remarques à faire.

À travers ce règlement budgétaire et financier, la commune avait affirmé en 2023 s'être engagée dans une démarche de culture budgétaire, toutefois, on constate à travers les documents budgétaires qui avaient été fournis par la précédente mandature un écart entre les engagements pris dans ce règlement et ceux que l'on a pu constater dans les faits (quelques exemples sont donnés comme sur les provisions, les immobilisations etc...).

Envisagez-vous des évolutions soit dans ce règlement soit dans vos pratiques budgétaires et comptables qui permettraient justement d'aligner ce règlement avec la réalité des pratiques de la commune en matière de gestion budgétaire ?

Nous avons 2 suggestions :

- Page 1 : mettre à jour la référence à l'article L2311-1 du CGCT qui a été abrogé par l'ordonnance du 12 juin 2025
- Sur la partie des modalités d'adoption AP/AE, il est indiqué dans votre règlement qu'elles peuvent être votées lors de tout conseil municipal par une délibération distincte de celle du vote du budget ou d'une décision modificative. Aujourd'hui, c'est quelque chose qui n'est plus valable, il est précisé aujourd'hui que les autorisations de programme en section d'investissement et les autorisations d'engagement en section de fonctionnement doivent être adoptées et révisées uniquement au moment du vote du budget.

Votre stratégie en terme d'évolution sur ce règlement ou sur vos pratiques budgétaires ?

Réponse de Monsieur Hugues Maignan : Sur les provisions, effectivement, elles ne sont pas détaillées car comme indiqué la dernière fois, l'essentiel des provisions qui peuvent être enregistrées au niveau de la commune, ce sont des provisions liées à des risques de non-paiement par des citoyens sur certaines recettes...les montants évoqués étaient quand même assez limités. C'est pour ça qu'on ne détaille pas ou ne communique pas sur le détail de ces créances douteuses. Après, on pourrait peut-être préciser si ce sont des recettes de cantine ou autres mais il ne semblait pas qu'il y ait tant de nécessité de rentrer beaucoup plus dans le détail. Sur les

immobilisations, on pourrait tout à fait avoir des envois de documents listant l'ensemble des immobilisations de la commune, on peut faire évoluer nos pratiques là-dessus, sur les provisions, je suis un peu plus réservé.

Intervention de Monsieur le Maire : Un point sur les pluri annualités, le plan pluriannuel d'investissement etc....que vous aviez déjà évoqué sur le précédent conseil municipal, on s'engage bien évidemment à le faire comme on vous l'avez dit mais aujourd'hui, nous sommes dans l'incapacité de vous le fournir car ça fait moins d'un mois que nous avons été investis donc installés. Pour ce budget, il n'y a pas de structures pluriannuelles donc c'est quelque chose que nous mettrons en place quand tout sera préparé.

Je tenais à faire une remarque plus générale, j'apprécie beaucoup le fait que vous fassiez attention aux documents fournis car c'est important, c'est un gage d'indépendance, c'est toujours bien d'avoir une personne qui est dans l'opposition qui regarde ces documents et permet de faire avancer les choses pour la commune donc je vous remercie pour ça.

Intervention de Monsieur Simon Vanhelst : Pour répondre à la question des provisions, justement la réponse que tu nous fais Hugues, l'idée est peut-être de faire évoluer ce règlement pour que si on souhaite ne communiquer que sur certains aspects, le préciser peut-être dans ce règlement pour qu'il y ait une vraie cohérence entre le règlement et nos pratiques.

Intervention de Monsieur le Maire : Ce que je propose, c'est une bonne suggestion, c'est que la commission des finances s'empare de ce sujet, de faire évoluer à la marge, comme c'est indiqué dans la délibération, toute modification de ce règlement sera soumise au vote du conseil municipal. On peut le faire pendant toute la durée du mandat.

Rappel de la note de synthèse présentant la délibération.

Vu la nomenclature comptable M57.

Vu la délibération n°2022 - 30 du 6 octobre 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable.

Dans le cadre de la norme M57, la commune s'est engagée à adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023. C'est pourquoi la commune de Montferrier sur Lez doit se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier.

La rédaction d'un règlement a pour objectif de rappeler, dans un document unique, les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs.

Ce document a pour objet :

- De décrire les procédures de la collectivité et de les faire connaître.
- De créer un référentiel commun et une culture de gestion unique
- De rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le règlement doit obligatoirement préciser les modalités de gestion des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, en particulier les règles relatives à leur caducité, les modalités de report des crédits de paiement y afférents et d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

La durée de validité du Règlement Budgétaire et Financier est d'un mandat. Toute mise à jour du règlement budgétaire fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à la majorité par **20 voix POUR** et **7 ABSTENTIONS** (Mesdames Nathalie **RAYMOND**, Corinne **SEGUIN**, Valérie **GOMBERT** et Messieurs Victor **KAHN**, Maxime **ECHENNE**, Simon **VANHELST**, Steve **CHRÉTIEN**) le Règlement Budgétaire et Financier de la Commune de Montferrier sur Lez tel que présenté en annexe.

Intervention de Monsieur Simon Vanhelst : Quelques réserves mais on voit bien que vous êtes ouverts à toute évolution. On s'abstient donc dans l'attente de ces évolutions qui permettront justement cette cohérence que l'on a identifié.

- **Délibération 2026-13 : Vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU)**

Monsieur Hugues MAIGNAN, Conseiller Municipal délégué aux finances, présente le Compte Financier Unique 2025 (CFU).

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Montferrier sur Lez ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Montferrier sur Lez ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation synthétique des résultats, du bilan, du compte de résultat et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

| | | |
|--|---|-----------------------|
| Dépenses de fonctionnement | : | 4 032 823,55 € |
| Recettes de fonctionnement | : | 4 578 334,37 € |
| | | ----- |
| Excédent de fonctionnement | : | 4 047 356,96 € |
| Dépenses d'investissement | : | 900 223,21 € |
| Recettes d'investissement | : | 586 699,15 € |
| | | ----- |
| Déficit d'investissement | : | 1 308 369,46 € |
| Restes à réaliser recettes | : | 597 885,00 € |
| Restes à réaliser dépenses | : | 1 564 153,00 € |
| <u>Excédent global de clôture</u> | : | 2 738 987,50 € |

La synthèse détaillée du CFU 2025 est annexée au présent procès-verbal.

Intervention de Monsieur Simon Vanhelst : Pour aujourd'hui, vous nous avez fourni un document qui détaillait les réalisations par article donc de manière très détaillée, ça peut être intéressant pour pouvoir avoir le détail. Même si vous n'êtes pas à l'origine de cette exécution, donc ce sera un commentaire qui juge du précédent mandat et après j'aurai une question ouverte pour vous. Nous saluons les signes d'une bonne capacité de prévisions budgétaires de la part de la majorité précédente qui apparaît à travers les taux d'exécution de fonctionnement donc 99% en dépenses et + de 100% en recettes. Toutefois, cela peut montrer le peu de marge de manœuvre que l'on peut avoir côté dépenses avec des questions de recherches d'économies, de marge de variables, d'ajustements... (plusieurs exemples donnés dans le détail).

Il avait été soumis des projets d'investissement lors de la précédente mandature or on constate dans ce CFU des écarts importants.

Le précédent mandat s'était engagé dans une véritable politique d'investissement, il peut être problématique que la mise en œuvre effective du budget s'éloigne finalement de la politique qui est votée et validée à travers le budget donc pour limiter ces risques, c'est là que les documents budgétaires jouent un rôle et doivent fournir un certain nombre d'informations pour respecter certaines conditions ou certains principes comme la nécessité de la sincérité du budget, la question de la transparence etc...

Les documents présentés jusqu'à présent ne répondent pas à ces conditions, certaines conditions sont notamment des conditions légales.

Petit point sur ça : par exemple, se référer à l'article L1612-27, à l'article L1612-35.

Nous sommes conscients que vous avez beaucoup de travaux à venir, nous sommes prêts, membres de l'opposition, à être force de propositions qui permettront pour vous de mieux piloter et pour les citoyens et nous, d'évaluer la politique d'actions de notre commune.

L'intégralité de l'intervention se trouve sur l'audio du conseil.

Réponse de Monsieur le Maire : Merci Monsieur Vanhelst pour votre proposition de coopération que nous notons.

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le CFU 2025 de la Commune de Montferrier sur Lez
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité par **19 voix POUR** et **7 ABSTENTIONS** (Mesdames Nathalie **RAYMOND**, Corinne **SEGUIN**, Valérie **GOMBERT** et Messieurs Victor **KAHN**, Maxime **ECHENNE**, Simon **VANHELST**, Steve **CHRÉTIEN**), Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **D'APPROUVER** le CFU 2025 de la Commune de Montferrier sur Lez
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

- **Délibération 2026-14 : Affectation du résultat 2025**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation du résultat 2025 suivant :

| | |
|---|----------------|
| Excédent de fonctionnement 2025 = | 545 510,82 € |
| Déficit d'investissement 2025 = | 342 101,46 € |
| Restes à réaliser 2025 recettes = | 597 885,00 € |
| Restes à réaliser 2025 dépenses = | 1 564 153,00 € |
| Est affecté en fonctionnement BP 2026 = | 2 738 987,50 € |
| Et en investissement = | 1 308 369,46 € |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à la majorité par **20 voix POUR** et **7 ABSTENTIONS** (Mesdames Nathalie **RAYMOND**, Corinne **SEGUIN**, Valérie **GOMBERT** et Messieurs Victor **KAHN**, Maxime **ECHENNE**, Simon **VANHELST**, Steve **CHRÉTIEN**), l'affectation du résultat 2025.

Intervention de Monsieur Victor Kahn : Dans la conformité du vote précédent, n'étant pas présents lors du précédent mandat, nous nous abstenons pour l'affectation du résultat.

- **Délibération 2026-15 : Taux d'imposition 2026**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter pour 2026 les taux d'imposition suivants :

| | |
|----------------------|---------|
| Foncier bâti | 44,12 % |
| Foncier non bâti | 79,73 % |
| Taxe habitation (RS) | 13,69 % |

Pour information, il est proposé de réajuster le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 13,69 %, afin de le rapprocher du niveau moyen départemental, conformément aux dispositions en vigueur. En 2025, il était à 11,95 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à la majorité par **22 voix POUR** et **5 ABSTENTIONS** (Mesdames Nathalie **RAYMOND**, Corinne **SEGUIN** et Messieurs Victor **KAHN**, Maxime **ECHENNE**, Simon **VANHELST**), cette proposition.

- **Délibération 2026-16 : Budget primitif 2026**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2026 de la Commune par Chapitre et donne la parole à Monsieur Hugues Maignan, Conseiller Municipal délégué aux finances.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à 7 162 609,50 €.

Le montant de la section d'investissement en recettes ressort en suréquilibre à 5 210 885,96 €.

Le montant de la section d'investissement en dépenses à 4 898 103,01 €.

L'intégralité de l'intervention se trouve sur l'audio du conseil avec quelques petits dysfonctionnements dus aux micros et la synthèse détaillée du budget primitif 2026 est annexée au présent procès-verbal.

Intervention de Monsieur le Maire : Quelques petits commentaires...On est face à un budget de transition mais malgré tout, vous voyez que ce budget de transition contient les prémices de notre action et de notre volonté qui peut se résumer en plusieurs points : baisse globale de la dotation de l'État et je crains que cette baisse se poursuive dans les années à venir, il va donc falloir chercher des économies supplémentaires et chercher des nouvelles recettes.

Merci à notre DGS, Yohann Houssaye, pour le dégrèvement de la taxe foncière. Ce dégrèvement n'aura pas lieu cette année mais cela nous permet de voir aussi que c'est ça la gestion saine d'une commune, c'est d'aller chercher, quand on peut, des sources d'économie.

De plus, augmentation des dépenses, elle vise à 2 choses :

- Recruter pour améliorer le service dû aux habitants et c'est une chose importante
- Pour les agents communaux, on a prévu une enveloppe. J'ai souhaité mettre en place la rémunération du compte épargne temps. C'est normal de valoriser ce travail supplémentaire via la mise en paiement. C'est un coût pour la commune mais c'est aussi important de mettre en valeur le travail des agents.

En face de ces augmentations, il conviendra de trouver des économies ou des recettes, comme l'a dit Monsieur Maignan, le budget c'est aussi un point de vigilance.

Notre objectif est de ne pas utiliser le levier fiscal pour permettre cela.

Ensuite, au niveau des investissements, évidemment, nous sommes dans la continuité des précédents investissements engagés par le précédent mandat (château, salle des Bugadières etc....) et il va y avoir des travaux et des études qui vont être lancés de façon coordonnée, de façon réfléchis pour pouvoir avancer concrètement.

Je tenais à remercier Hugues mais aussi les agents comme Claudine Vidal et Adisa Jugo qui travaillent beaucoup en lien avec Yohann pour que l'exécution et la prédiction de ces budgets soient une facilité pour nous.

Je laisse la parole aux membres de l'opposition.

Intervention de Monsieur Victor Kahn : Nous convergeons sur une même opinion, la préoccupation des recettes. Je vais employer la fameuse métaphore du ciseau c'est-à-dire que les dépenses vont augmenter et malheureusement avec la baisse de la dotation globale de l'État au fil des années, cela va être difficile. Nous tenons à être rassurés, nous, membres du conseil.

⇒ **Incapacité de retranscrire la totalité des échanges à cause d'un dysfonctionnement de l'audio.**

Intervention de Monsieur le Maire : Par rapport à la vigilance, on se doit aujourd'hui, bien plus qu'avant, de travailler sur un réel pluriannuel qui projette les recettes, les économies et qui projette aussi la façon dont on veut investir dans la commune car effectivement, avec des sources comme ça de financement aussi en chute, il est nécessaire de faire ce pluriannuel.

On ne vous le donne pas tout de suite ce pluriannuel car il doit être réfléchi, il doit être arbitré, il doit également être fait de manière intelligente et aussi professionnelle.

Nous ferons un budget pluriannuel où tout centime dépensé sera financé.

Sur l'investissement, on a des projets structurants dans le centre du village, des projets sur des salles, sur des loisirs, sur du sport. Ce projet sera mené et nous vous montrerons comment.

Au niveau de la SRU, bien sûr que tout ça est intégré car tout est interconnecté, toute cette part sur le logement etc... C'est en cours de réflexion.

Intervention de Monsieur Simon Vanhelst : Sur la pluri annualité, j'en ai parlé un peu tout à l'heure, sur les réserves que nous avons. Vous avez proposé d'en parler en commission mais je rebondis sur la question de la pluri annualité, est-ce que le fait de prévoir un plan pluriannuel d'investissement fera que vous prévoyiez de réaliser un budget rectificatif dans l'année pour intégrer justement les éléments qui en découleront niveau budgétaire. Dans la synthèse que vous nous avez transmise, que vous n'avez pas diffusée non plus, les tableaux où vous affichez les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement, je me demandais si finalement c'était pertinent. Et sur le reste à réaliser en investissement, il y aura sûrement des échanges, un travail à réaliser.

Réponse de Monsieur le Maire : Sur la pluri annualité du budget rectificatif des investissements, je synthétise rapidement, ce n'est pas prévu car il n'y en aura pas besoin.

Intervention de Monsieur Hugues Maignan : Ce qu'on veut c'est de donner une vision pluriannuelle mais en restant sur un fonctionnement d'annualité avec lequel on est plus à l'aise.

Concernant la remarque sur les restes à réaliser en fonctionnement, ils sont à 0. On a des formats type à compléter.

Intervention de Madame Valérie Gombert : Je suis globalement d'accord avec ce qu'a dit Victor. Nous avons constaté une dépense importante, des investissements qui seront difficiles avec des taux qui sont en train d'augmenter et dans ce cadre-là, nous ne comprenons pas que la construction de la salle des bugadières n'est pas été différée pour faire en sorte que les finances soient un peu plus saines.

Réponse de Monsieur le Maire : Je vous remercie pour votre remarque. On pourra dissenter sur ce qu'on entend avec des finances saines mais des finances avec une trésorerie largement positive à plusieurs millions d'euros, je considère comme étant des finances saines.

Intervention de Monsieur Simon Vanhelst : On avait remarqué, en comparant les lignes, dans le détail, entre le CFU et le BP, une baisse assez notable avec la ligne « autres honoraires » donc on se demandait si c'était une recherche d'économie qui justifiait cette baisse importante.

Ensuite, on a identifié une hausse importante des transports de personnel.

Au niveau de l'investissement, quelque chose qui nous a interpellé, c'est le fait d'avoir une ligne en matériel informatique à 0€, on souhaitait savoir si vous auriez de l'investissement informatique sur cette année et ensuite dernière petite interrogation sur un 35 000€ de mobiliers, est-ce qu'il y a un projet sur ce montant important.

Réponse de Monsieur le Maire : Concernant la première question, cela a été une adaptation par rapport aux choses qu'on a prédites pour cette année. On considère qu'il y aura moins de contentieux. C'est juste estimatif.

Concernant la deuxième question, pour le coup, on est resté prudent dans le budget en disant voilà, peut-être que c'était exceptionnel avec des choses qui n'ont pas eu lieu. On est parti sur ça car si on a une surprise, on sera plutôt dans la baisse que dans la hausse.

Pour la suite, on a mis 0€ car il y a eu déjà beaucoup d'investissement fait sur le matériel informatique et concernant le mobilier, il y avait une demande de changer des tables, des chaises dans les classes, en particulier, de l'école élémentaire et aussi de la cantine. Ce sont des choses en cours. C'est estimatif par rapport à des devis présents et passés.

Intervention de Monsieur Victor Kahn : Sur le montant affiché, 100 000€ d'études pour des projets qui pour certains on se pose des questions, mise en place d'un mieux de convivialité, le terrain de padel etc....D'où viennent ces projets ? Quel besoin a été identifié ? Est-ce qu'il y avait une demande des habitants ? Est-ce qu'on lance des projets sans avoir les moyens pour les réaliser ?

Réponse de Monsieur le Maire : L'intégralité de ces projets viennent de notre programme. Le côté études, la somme qu'on a mise, c'est vraiment une somme maximale qui ne sera probablement pas atteinte mais cela permet juste d'avoir un estimatif et après, évidemment que nous n'allons pas lancer des études sur des projets dont on sait qu'ils n'iront pas au bout. Comme je le dis depuis le début, c'est un budget de transition. Ces projets seront hiérarchisés.

Intervention de Monsieur Maxime Echenne : Justement, pour limiter les frais des études, est-ce que vous envisagez de solliciter ces conseillers d'architecture, d'urbanisme, d'environnement ? Les associations qui peuvent donner des conseils gratuits et neutres avant de se rapprocher des cabinets d'études.

Réponse de Monsieur le Maire : Ces sont des études pour des projets structurants. On en reparlera l'année prochaine. Le taux d'exécution sera inférieur à 50%. Mais c'était juste pour avoir les moyens

d'avancer sur ces projets. On se fait également aider de manière bénévole par des architectes « conseils » qui sont présents. On le fait en amont. Si le projet est mûr, on peut lancer ces études.

➤ **En section de fonctionnement :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à la majorité par **20 voix POUR** et **7 CONTRE** (Mesdames Nathalie **RAYMOND**, Corinne **SEGUIN**, Valérie **GOMBERT** et Messieurs Victor **KAHN**, Maxime **ECHENNE**, Simon **VANHELST**, Steve **CHRÉTIEN**) le budget primitif 2026 par chapitre.

➤ **En section d'investissement :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à la majorité par **20 voix POUR** et **7 CONTRE** (Mesdames Nathalie **RAYMOND**, Corinne **SEGUIN**, Valérie **GOMBERT** et Messieurs Victor **KAHN**, Maxime **ECHENNE**, Simon **VANHELST**, Steve **CHRÉTIEN**) le budget primitif 2026 par chapitre.

- **Délibération 2026-17 : Subventions aux associations**

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu une commission « vie associative, culturelle et économique ». Tout a été fait dans les règles de l'art.

Monsieur le Maire rappelle que ce sont les associations qui font des demandes de subvention et bien souvent, ces demandes sont acceptées dans une immense majorité sauf cas très particulier.

Subventions de fonctionnement :

| Associations | Montant | |
|--|--------------------|--------------------|
| | 2025 | 2026 |
| ACL | 3 200,00 € | 3 200,00 € |
| Association Parents d'élèves (APIM) | 1 500,00 € | 1 000,00 € |
| Anciens Combattants | 110,00 € | 110,00 € |
| AQUEDUC | 2 000,00 € | 2 000,00 € |
| Chasse | 600,00 € | 600,00 € |
| Comité de Jumelage | 0,00 € | 0,00 € |
| ESCM (Foot) | 10 000,00 € | 10 000,00 € |
| LA LYRE | 5 000,00 € | 5 000,00 € |
| Les Amis de la Chapelle de Baillarguet | 0,00 € | 0,00 € |
| Lou Fanabregou | 500,00 € | 500,00 € |
| OFILDELART | 500,00 € | 500,00 € |
| Pétanque | 500,00 € | 500,00 € |
| Repair Café | 400,00 € | 400,00 € |
| SOS Lez Environnement | 250,00 € | 250,00 € |
| TAEKWONDO | 1 750,00 € | 1 750,00 € |
| TENNIS CLUB | 0,00 € | 0,00 € |
| Autres : | | |
| Ecole de Rugby du pic Saint Loup | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL Subventions de fonctionnement | 26 310,00 € | 25 810,00 € |

Subventions exceptionnelles :

| | | |
|--|--------------------|--------------------|
| | | |
| API | 500,00 € | 0,00 € |
| AQUEDUC | 800,00 € | 800,00 € |
| Chasse | 1 500,00 € | 1 500,00€ |
| ESCM - Foot | 4 000,00 € | 4 000,00 € |
| La Lyre | 3 000,00 € | 3 000,00 € |
| Les Équipers solidaires | 1 000,00 € | 1 000,00 € |
| TENNIS | 0,00 € | |
| ZONTA | 450,00 € | 450,00 € |
| | | |
| TOTAL Subventions exceptionnelles | 11 250,00 € | 10 750,00 € |

Non affecté :

| | | |
|--------------------------|-----------------|-----------------|
| Total non affecté | 440,00 € | 440,00 € |
|--------------------------|-----------------|-----------------|

| | | |
|----------------------|--------------------|--------------------|
| TOTAL GÉNÉRAL | 38 000,00 € | 37 000,00 € |
|----------------------|--------------------|--------------------|

Intervention de Monsieur Simon Vanhelst : Quelles sont les conditions d'octroi de ces subventions ?

Réponse de Madame Sylvie Profichet : Pour chaque association, il y a des conventions donc il y a des demandes de la part des associations qui sont ensuite explicatives. Donc on se réunit pour pouvoir répondre à ces sollicitations dans le cadre de ces conventions.

Intervention de Monsieur le Maire : Il y a des fiches à compléter par les associations tous les ans. Cette année, c'est à cheval entre les deux mandatures. D'habitude, on traite ça plus tôt. Ils justifient ces demandes de subvention et en fonction de ces fiches, la commission à laquelle vous avez participé, tout ça, ce sont des choses qui ont été discutées en commission.

Intervention de Monsieur Simon Vanhelst : Donc par rapport à ça, on se demandait ce qui l'explique qu'il y ait une partie en subventions de fonctionnement et une autre en subvention exceptionnelle, sachant que finalement, on remarque que vous reconduisez ces subventions exceptionnelles. Finalement, est-ce qu'elles gardent un caractère exceptionnel ? Ou est-ce lié à des activités des associations qui sont liées à des évènements justement ponctuels ?

Réponse de Monsieur le Maire : Subvention de fonctionnement, c'est vraiment pour faire fonctionner l'association alors que la subvention exceptionnelle est associée à des évènements exceptionnels auxquels cette association peut prendre part. On se réjouit que ces évènements se renouvellent chaque année, cela montre bien la vitalité du monde associatif de notre village mais ça doit rester exceptionnel dans le sens que d'une année à l'autre, cela peut ne pas être malheureusement reconduit.

Intervention de Monsieur Simon Vanhelst : Juste une petite remarque de forme, le code des collectivités territoriales permet éventuellement d'intégrer dans le budget une annexe pour faire voter les subventions à travers le budget donc à voir si vous envisagez ça pour une autre année.

Réponse de Monsieur le Maire : Oui on savait mais je pense que c'est bien aussi d'un point de vue démocratique, pour bien comprendre l'engagement que la mairie met pour le monde associatif en plus de la mise à disposition de salles etc....C'est un vrai engagement communal.

Intervention de Monsieur Victor Kahn : Étant donné que le tableau n'est pas projeté, il sera joint au PV du conseil municipal ?

Réponse de Monsieur le Maire : Ce tableau sera bien dans le compte-rendu.

Intervention de Madame Valérie Gombert : Pour faire suite au précédent conseil, j'avais souligné, les dépenses fonctionnelles pour 180 000€ concernant les associations. Vous deviez me répondre.

Réponse de Monsieur Yohann Houssaye : **Audio de la réponse non exploitable.**

Intervention de Monsieur le Maire : L'argent public sert également à ça. C'est d'apporter des services à la population et au monde associatif. C'est important et une fierté, cela montre notre engagement pour nos concitoyens.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à la majorité par **22 voix POUR** et **5 ABSTENTIONS** (Mesdames Nathalie **RAYMOND**, Corinne **SEGUIN** et Messieurs Victor **KAHN**, Maxime **ECHENNE**, Simon **VANHELST**) cette proposition.

- Délibération 2026-18 : Convention territoriale globale

Une convention territoriale globale (CTG) avait été passée avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault pour les années 2021-2025.

La convention territoriale globale est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé :

- Sur les champs d'interventions communs : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement et habitat
- Adapté aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants (information, accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...)
- Pour une impulsion nouvelle du partenariat en faveur du développement global des territoires : vers l'action publique sociale de demain...

L'objectif de la CAF et des partenaires est de co-piloter et structurer les politiques familiales et sociales territoriales avec les collectivités territoriales et tous les acteurs locaux sur chaque champ d'intervention, dans une logique de développement de l'offre et d'investissement social.

Une Convention territoriale globale, c'est quoi ?

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche qui vise à :

- Définir avec vous un cadre politique de développement des territoires ;
- Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'une convention, se substituant à terme à tous les contrats enfance-jeunesse (Cej), entre notamment la Caf et :

- Les partenaires locaux (collectivité européenne d'Alsace, MSA, CARSAT...);
- Une commune ou une communauté de communes (l'échelon intercommunal étant privilégié).

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et permet l'identification des priorités et la définition des moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des

ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la démarche engagée par la Caisse d'Allocations Familiales visant à développer les Conventions Territoriales Globales (CTG) en substitution des anciens dispositifs contractuels,

Considérant que la CTG constitue un cadre stratégique de partenariat entre la collectivité et la CAF visant à définir et mettre en œuvre un projet social de territoire,

Considérant que cette convention permet de coordonner les interventions en matière de petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale et accès aux droits,

Considérant l'intérêt pour la commune de s'inscrire dans cette démarche afin de renforcer la cohérence et l'efficacité des actions menées sur son territoire,

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et décider :

- **D'approuver** le principe de renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault pour les années 2026-2030 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document s'y rapportant ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Intervention de Monsieur Victor Kahn : Je tenais à féliciter cet engagement qui est absolument nécessaire auprès du public de la petite enfance, l'accompagnement de la parentalité, ce sont des objectifs sur lesquels on converge.

On regrette qu'il n'y ait pas un document autant détaillé qu'en 2021 mais ce sera sûrement fait très prochainement. On souhaite attirer votre attention sur ce dispositif de la CTG proposée par la CAF où il y avait plusieurs thématiques. On constate que malheureusement certaines thématiques n'ont pas été traitées et sur lesquelles il y a des enjeux comme par exemple, l'accès aux droits et aux services publics, l'accès à l'handicap....Il existe dans d'autres communes le comité de liaison, on vous encourage à y penser. Je reviens également à notre vigilance, il faut un accompagnement social ! On vous encourage aussi à ne pas oublier les politiques au niveau des solidarités.

Réponse de Monsieur le Maire : C'est vrai, nous nous sommes orientés sur une CTG centrée sur la petite enfance, le service enfance et jeunesse. C'est la partie dans laquelle il y a eu beaucoup de progrès qui ont été faits pendant le mandat et c'est la partie dans laquelle on a envie de continuer. Mais je prends note de vos suggestions. Cela a été vu avec la CAF, c'est une feuille de route et cela peut encore évoluer.

Intervention de Monsieur Victor Kahn : Il va où l'espace jeunes ?

Réponse de Monsieur le Maire : Vous aurez les informations en temps voulu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le principe de renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault pour les années 2026-2030 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document s'y rapportant ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Intervention de Monsieur le Maire : Avant de passer aux questions diverses, on peut discuter de la taxe foncière sur le bâti de la Métropole.

Je m'étais engagé à être transparent.

Premier élément de contexte, la situation budgétaire de la Métropole.

Deuxième élément de contexte, nous sommes 102 conseillers communautaires. Dans ce contexte, le projet de la taxe foncière sur le bâti métropolitain passera.

Troisième élément de contexte, nous avons obtenu que ce taux de taxe foncière sur le bâti passe de 10% à 5.8%.

Quelle est la meilleure stratégie pour sauvegarder les intérêts de la Montferrier et les intérêts des habitants sur le long terme.

Nous sommes face à un choix difficile, ce budget, ce n'est pas notre choix. Nous souhaitons investir et nous souhaitons de la part de la Métropole des efforts associés (offre du bus améliorée, voie verte, infrastructures, des logements à Baillarguet etc....).

Cependant, il nous paraît compliqué de cautionner un choix fiscal qui va peser exclusivement sur les propriétaires fonciers. Je rappelle aussi notre choix qu'on a pris ce soir en conseil municipal, d'essayer de trouver d'autres leviers que la fiscalité pour mettre les finances à l'équilibre.

Donc notre position sera donc une abstention sur le vote de la taxe foncière sur le bâti. Cela doit être perçu comme une vigilance pour une meilleure gestion financière. Nous ne sommes pas pour ce projet en l'état et nous regrettons l'absence de communication de la part de la Métropole sur les raisons de cette taxe auprès des habitants. Il me semble que c'est un préambule nécessaire, important et indispensable de faire cette communication pour l'acceptabilité de ce nouvel impôt. La Métropole a su le faire quand il s'agissait de la nouvelle offre de bus ou de la gratuité, elle doit savoir le faire pour cela. De plus, nous avons été élus pour une maîtrise budgétaire, notre budget communal est sain, il est financé et maîtrisé.

Cette nouvelle taxe va à l'encontre de notre engagement et aussi nous prive de certaines marges de manœuvre pour le futur.

Enfin, cette abstention signifie que nous ne souhaitons pas rentrer en opposition franche avec la Métropole. Nous débutons notre mandat, nous souhaitons des échanges constructifs mais fermes avec la Métropole. Je tiens à préciser que je voterai pour le budget de la Métropole pour soutenir l'exécutif et les projets futurs. Il s'agit d'une décision collégiale de notre groupe majoritaire. Nous ferons les efforts nécessaires pour éviter pendant le mandat une hausse de la taxe foncière communale.

Intervention de Monsieur Victor Kahn : En ce qui nous concerne, évidemment, c'est une pression sur le pouvoir d'achat des propriétaires qui est faite juste après les élections. Pour rebondir à votre propos, 2 choses : la gratuité est financée par le versement de la mobilité et non de la taxe foncière des propriétaires ; effectivement dans notre programme, nous avons parlé de la non-augmentation des impôts sur la part communale donc évidemment nous rejoignons le fait que

l'augmentation des impôts va être subie par les propriétaires donc on comprend que c'est difficile. Néanmoins, il y a un enjeu que je me permets de souligner, notre Métropole est la plus intégrée de toute la France. Je ne dis pas que notre Métropole est parfaite. Notre Métropole, elle a quand même une chose très intéressante, c'est qu'elle a un réseau de médiathèques qui est dense, un réseau de piscines, de services publics dont tout le monde peut en bénéficier.

Intervention de Monsieur le Maire : Je vous remercie. Quelle est votre position ?

Réponse de Monsieur Victor Kahn : En l'état actuel, on ne s'est pas concerté donc je ne pense pas que ce soit une bonne idée de vous donner une position qui serait la nôtre. Après je vous ai donnée des éléments de précision.

Intervention de Monsieur le Maire : Juste, j'ai associé la gratuité au fait que le budget soit en déficit. On peut donc se poser la question, pourquoi cette taxe n'est pas apparue avant en sachant que ce déficit était important.

Intervention de Madame Valérie Gombert : Tout simplement, je pense qu'il aurait fallu s'opposer à la Métropole car je ne pense pas qu'on obtiendra plus de subventions si on courbe le dos face à la Métropole. Donc moi, j'aurais voté contre.

Intervention de Monsieur Maxime Echenne : Juste pour rappeler qu'en tant qu'habitant de la Métropole, tous les montferriérains peuvent avoir accès au pass métropole qui donne accès aux différents réseaux de la Métropole.

L'intégralité des échanges se trouve sur l'audio.

B - QUESTIONS DIVERSES

Pour la liste « Montferrier AU CONCRET »

Intervention de Madame Corinne Seguin : Juste un point sur notre abstention sur les subventions aux associations. Nous ne sommes pas contre les associations, c'est une politique que nous défendons. Le problème c'est que nous n'avons pas les éléments suffisants. En commission, il a fallu aller assez vite, on n'avait pas tous les documents et on souhaiterait qui est plus de « transparence », c'est-à-dire qu'il y a des associations qui bénéficient de locaux etc....qui ne font pas d'assemblée générale, qui ne sont pas vraiment basées sur le village et qui ne s'intègrent pas vraiment, bien qu'il y ait des adhérentes et adhérents. On souhaiterait essayer de faire un état des lieux. Je voulais juste expliquer notre position. Deuxième chose dont je voudrais parler, je pense qu'il pourrait y avoir une réponse rapide et concrète. Sans revenir sur les solidarités, on souhaiterait savoir si vous avez prévu une mutuelle communale.

Réponse de Monsieur le Maire : Tout ce que vous avez dit est obligatoire dans la demande de subvention. On sera attentif même si cela est déjà le cas.

- Mutuelle communale :

Nous convergions sur l'idée de la mise en place d'une mutuelle communale, quand prévoyez-vous d'engager ce projet ?

Réponse de Monsieur le Maire : C'est un dossier qui est en cours, qui est repris après le changement de mandature. On a la volonté de mettre en place cette mutuelle communale et c'est quelque chose qui va se faire de manière rapide. Il faut juste qu'il y ait une prise de contact en Madame Giorgetti et la mutuelle familiale pour que les choses avancent correctement. Madame Giorgetti vous informera en commission des délais.

- Baillarguet Ligne 26 :

Quelles actions comptez-vous mener pour améliorer concrètement la desserte de Baillarguet par la ligne 26 et garantir son intégration dans les futures discussions avec TaM ?

Réponse de Monsieur le Maire : Ce que j'ai demandé, c'est un bus qui relie Occitanie et une augmentation des fréquences. Et aussi, je précise, un changement de la desserte de Baillarguet pour la ligne 26. La demande que j'ai faite est que l'intégralité des courses de la ligne 26 passe par Baillarguet. On est en cours de discussion avec la TaM et il va y avoir des arbitrages faits très rapidement par la Vice-Présidente aux mobilités et par le Président de la Métropole et aussi par les Maires des communes concernées (Jacou, Clapiers, Prades le Lez et Montferrier sur Lez). J'ai bon espoir que l'arbitrage soit favorable avec un bémol, c'est que cette volonté qu'on a s'accompagne d'une augmentation du coût.

- Restauration scolaire :

Quelles évolutions envisagez-vous pour la restauration scolaire, afin de garantir une tarification équilibrée des repas, de renforcer la concertation avec les parents sur le choix des menus et d'améliorer le confort de tous les enfants pendant les temps de repas ?

Réponse de Monsieur le Maire : Pour la tarification, il y a un groupe de travail qui va être mis en place mais pas que pour la cantine car il y a déjà eu un gros travail qui a été réalisé par le précédent mandat. Le groupe de travail va viser d'étendre cette tarification sur ces grilles sur les autres activités scolaires et périscolaires. Vous serez également impliqués. Oui il y aura une discussion sur la valeur de la tranche la plus basse et quel est le seuil d'acceptabilité. Je n'irais pas dans une logique de gratuité de la cantine. On en discutera tranquillement. Après, pour vos inquiétudes sur les repas sur place, évidemment que tout ça sera regardé. Il y a effectivement parfois des parents et des enfants qui se plaignent de la qualité des repas qui sont préparés sur place. Mais tout cela sera dans l'appel d'offres. C'est un cahier des charges qu'Alexia Mourgues va se charger d'écrire pour voir jusqu'où on peut aller et est-ce que c'est vraiment pertinent.

Intervention de Monsieur Victor Kahn : Sur la partie groupe de travail, il serait quand même pertinent de nous associer dans la discussion de ces travaux préalables.

Réponse de Monsieur le Maire : Vous le serez impliqués. On est à l'écoute de vos attentes.

- Moustique :

Quelles actions concrètes et durables la municipalité prévoit-elle pour lutter efficacement contre la prolifération des moustiques en associant les habitants ?

Réponse de Monsieur le Maire : Nous cotisons auprès de l'entente intercommunale appelée EID Méditerranée. Nous sommes en rapprochement pour lancer ces actions de sensibilisation et vous serez bien évidemment informés lors de la commission.

- Élections sénatoriales :

À quelle date sera convoqué le conseil municipal pour désigner les grands électeurs et comment allez-vous constituer la liste ?

Réponse de Monsieur le Maire : Effectivement le prochain conseil sera le 5 juin pour permettre entre autres la désignation des grands électeurs et le cadrage précis de ces modalités d'élection n'est pas encore défini et ces modalités vont nous être données d'ici là. Je prends note de votre demande.

L'intégralité des échanges se trouve sur l'audio.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.